

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 14 octobre 2024

Convocation du 09 octobre 2024

Conseillers en exercice : 23

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze du mois d'octobre, à 20h, le Conseil Municipal de la Commune d'YVRAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier LAFEUILLADE, le Maire de la Commune.

PRESENTS

Monsieur Olivier LAFEUILLADE, maire

Madame Christine BARRACHAT - Monsieur Frédéric SANANES - Madame Annie BERNADET – Madame Isabelle GOBILLARD, adjoints

Monsieur Vincent BONHUR – Madame Sylvie BRISSON - Monsieur Alain DAT - Eric DELSALLE - Monsieur Dominique FAURIAUX – Madame Evelyne GALY – Monsieur Marcel HERNANDEZ - Monsieur Yannick LAURICHESSE - Madame Isabelle PESTOURY - Madame Isabelle REQUER - Madame Sylvie ROUX – Monsieur Francis VEILLARD, conseillers municipaux.

PROCURATIONS

Monsieur Francis BOBULSKI donne procuration à Madame Annie BERNADET

Madame Marguerite JOANNE donne procuration à Madame Christine BARRACHAT

Madame Nadia KHELIFA donne procuration à Monsieur Yannick LAURICHESSE

ABSENTS EXCUSES

Monsieur Francis BOBULSKI, adjoint

Monsieur Sébastien BERE - Monsieur Olivier CARTY, Madame Marie-Hélène FAURIE, Madame Marguerite JOANNE, Madame Nadia KHELIFA – conseillers municipaux

Madame Sylvie BRISSON est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, 17 élus étant présents sur les 23 conseillers municipaux en exercice.

* * *

ORDRE DU JOUR :

I – DELIBERATIONS

- 1) *Actualisation tableau des effectifs – ouverture poste – évolution temps travail d'un poste*
- 2) *Subventions pour associations yvracaises*

II – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024

Le procès-verbal de la précédente séance n'appelle pas de remarque. Il est adopté à l'unanimité.

* * *

Liste des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

I – DELIBERATIONS

1) Actualisation tableau des effectifs – ouverture poste – évolution temps travail d'un poste

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Statut de la Fonction Publique prévoit une possibilité d'évolution de la carrière des fonctionnaires à l'ancienneté.

Au regard de la liste des agents communaux pouvant prétendre à un avancement de grade et des lignes directrices de la collectivité, la Commission du personnel propose de procéder à l'ouverture d'un poste permanent pour permettre l'avancée de sa carrière.

De plus un poste à temps non complet d'adjoint d'animation ouvert par une délibération du 22 mars 2021 nécessite une réévaluation avec une hausse de 5% du temps de travail. L'avis du Comité Social Territorial n'est donc pas nécessaire.

<u>Grade</u>	<u>Quotité</u>	<u>Date de création</u>
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	1 ^{er} octobre 2024
Adjoint d'animation	Temps non complet 21h	1 ^{er} octobre 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

DECIDE de procéder à la création de poste et l'évolution du temps de travail listés ci-dessus au tableau des effectifs de la commune

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2) Subventions pour associations yvracaises

Monsieur Francis VEILLARD rappelle que la commune a demandé aux associations, qui l'ont saisie d'une demande de subvention, de lui communiquer un dossier comprenant les éléments suivants :

- une lettre de présentation de l'association
- le compte-rendu de la dernière assemblée générale et les comptes de l'année précédente
- une description du projet associatif pour l'année à venir
- un budget prévisionnel

Au regard des demandes et éléments reçus par la commune, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement des subventions conformément au tableau suivant dans la continuité des montants accordés en 2023 et en adéquation avec les crédits ouverts pour l'exercice 2024 :

<u>Associations yvracaises</u>	<u>Montant de la subvention</u>
Aéromodélisme	100€
Athletic 89 FC	4 000€
Les Bielles Yvracaises	200€
FNACA – Fédération Nationale des Anciens Combattants	300€

Gymnastique volontaire Yvrac	500€
Taï Chi Chuan- Jin Gang Yvrac	380 €
Judo Yvrac	350€
JY Badminton	2600 €
Le Lotus Bleu	400€
Association de théâtre - « Pies Jaunes et Cie »	1 500€
Tennis Yvrac	1 500€
Tennis de Table Yvrac	3 000€
Association de marche et randonnée - «Y Marche en Vrac»	300€
Yvrac en Transition	500 €

Vu le projet de délibération adressé avec la convocation et examiné en séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les subventions inscrites dans le tableau exposé ci-dessus

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal au titre de l'exercice 2024

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

* * *

II - INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Le SIVOM va prochainement installer 3 points d'apports volontaires pour les déchets alimentaires et distribuera 100 composteurs gratuits sur la Commune.

Il semble que des formations sur l'alimentation dispensée par des services de la Commune voire par une association locale pourront être pertinente

La balade des 6 communes a été une vraie réussite avec 650 participants

La cérémonie du 11 novembre devrait être à 11h.

Pour le site Internet, des photos prise par drone ont été effectuées ce qui permettra de les utiliser pour alimenter le bandeau du site.

* * *

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 38.

Le Maire,



Olivier LAFEUILLADE



Le secrétaire de séance



Sylvie BRISSON

